

48 - Association Res-KP - Association ALEDD - Versement d'acomptes de subventions

M. l'Adjoint GHEZALI, Rapporteur :

1 - Res-KP

Dans le cadre du soutien à des actions de «cultures urbaines», une convention de partenariat, de moyens et d'objectifs lie la Ville à l'Association Res-KP pour notamment l'organisation de battles de break dance régionales, nationales et/ou internationales à Besançon.

A partir du projet associatif de Res-KP croisé avec les orientations jeunesse en la matière, la Ville apporte son soutien à la programmation annuelle de l'association.

Ainsi, l'Association Res-KP organise des ateliers d'initiation de danse et rencontres à l'espace jeunesse, dans une salle du quartier et la salle polyvalente de la Maison de Quartier de Planoise de façon régulière ou pendant les vacances (stages).

Elle prévoit également pour la saison 2011/2012 des événements dont un de grande ampleur :

- Le 18 décembre 2011 au Centre Nelson Mandela a eu lieu une rencontre de danse qui a vu la qualification d'équipes régionales pour la Battle Energies Urbaines (trois battles par an sont prévus au Centre Nelson Mandela, en collaboration avec la Maison de Quartier de Planoise) et le 20 janvier 2012 à Paris pour la sélection nationale.

- Le 31 mars 2012 au Palais des Sports pour la Battle Nationale «Energies Urbaines» qui accueillera des équipes de toute la France et d'Europe (Russie et Ukraine), avec en première partie une battle régionale (2 équipes de Res-KP et deux équipes sélectionnées). Pour ce faire Res-KP travaille en étroite collaboration avec la Ville de Besançon (Coordination Jeunesse et Inter'Agés et Maison de quartier de Planoise) et le réseau Cultures Urbaines, dont l'association ASEP et son secteur «jeunesse et cultures urbaines».

Dans un second temps, les danseurs de Res-KP préparent différents shows ou spectacles qu'ils proposeront dans diverses manifestations bisontines ou régionales.

Le comité de pilotage (composé d'élus de la Ville et des représentants de l'association) se réunira la semaine du 30 janvier 2012 (réunion au minimum une fois par an) pour établir un bilan et des perspectives des actions en cours et à venir.

Pour réaliser ces actions, la Ville met à disposition de l'association des locaux (de la Maison de Quartier de Planoise) et du matériel (sonorisation) (selon les modalités précisées dans la convention).

La Ville de Besançon apporte aussi à l'Association Res-KP une subvention dont le montant est défini notamment en tenant compte d'une part des possibilités financières de la Ville et d'autre part du bilan des activités conduites les années précédentes et de leur évaluation et des projets d'actions à court, moyen et long terme proposés par l'association, tels qu'ils auront été précisés et étudiés au sein d'une commission de suivi.

Une première partie de financement pour l'année 2012 est proposée à l'association en première réponse à une demande effectuée dans le cadre de l'appel à projet 2012 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Besançon.

Le montant sollicité est de 9 000 € pour l'organisation de la 7^{ème} édition de la Battle «Energies Urbaines» (31 mars 2012).

Il est proposé un acompte de 3 000 € dans l'attente de la délibération de programmation 2012 des actions du CUCS prévue au 22 mars 2012.

En cas d'accord, la dépense totale sera imputée au chapitre 65.422/6574 CS 47041 (Vie des Quartiers - Coordination Jeunesse & Inter'Agés).

2 - ALEDD

Dans le cadre du soutien aux accueils de loisirs, la Ville contribue chaque année financièrement aux activités de l'Association ALEDD (Association des Loisirs pour Enfants Différents mais Déterminés).

A partir du projet associatif d'ALEDD croisé avec les orientations enfance et jeunesse en la matière, la Ville apporte son soutien à l'organisation de sessions d'accueils de loisirs et de séjours, notamment dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF du Doubs.

En 2010, l'accueil de loisirs a accueilli 38 enfants différents de 6 à 17 ans pour 4 912 heures/ enfants.

L'équipe d'animation a pour objectifs «de responsabiliser les enfants et jeunes, maintenir et/ou développer leur autonomie, de vivre en collectivité et de vivre d'agréables moments».

L'encadrement est évalué et dimensionné en fonction du handicap des enfants, d'où des coûts importants en masse salariale.

Le montant de la subvention de la Ville est défini notamment en tenant compte d'une part des possibilités financières de la Ville et d'autre part du bilan des activités conduites les années précédentes et de leur évaluation et des projets d'actions à court, moyen et long terme proposés par l'association, tels qu'ils auront été précisés et étudiés au sein du comité technique du CEJ.

En 2011, 13 853 € ont été versés pour l'accueil de loisirs, soit 8,50 € par enfant par jour (38 % du budget prévisionnel).

Un financement pour l'année 2012 sera proposé à l'association dans le cadre de l'appel à projet 2012 du Contrat Enfance Jeunesse / Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Besançon. Le montant sollicité est de 15 970 € pour un budget prévisionnel de 45 630 €.

Il est proposé un acompte de 6 000 € dans l'attente de la délibération de programmation 2012 des actions du CEJ prévue au 22 mars 2012.

En cas d'accord, la dépense totale sera imputée au chapitre 65.422/6574 CS 47041 (Vie des Quartiers - Coordination Jeunesse & Inter'Agés).

Propositions

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer une subvention de 3 000 € à l'Association Res-KP pour le financement du Battle Energies Urbaines,

- d'attribuer une subvention de 6 000 € à l'Association ALEDD pour le financement de l'accueil de loisirs.

«**M. LE MAIRE** : C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'attribuer les subventions proposées.

Récépissé préfectoral du 26 janvier 2012.